



VILLAGE DE SENNEVILLE  
DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

PROJET : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

TITRE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NUMÉRO : \_\_\_\_\_

Je, (**nom et titre de la personne autorisée par le Soumissionnaire**) signataire dûment autorisé pour la soumission déposée en vertu du présent appel d'offres, au nom de (**nom de l'entreprise soumissionnaire**).

Ci-après appelé le « soumissionnaire »

Je déclare au meilleur de mes connaissances, ce qui suit :

Le soumissionnaire :

- I. n'a aucun lien familial, financier ou autres, susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou plusieurs membres de l'administration municipale.

Dans le cas contraire, il déclare avoir les liens suivants :

Précisez :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- II. n'a pas influencé ni autrement participé à l'élaboration du devis ou du cahier de charges ;
- III. que durant le processus d'appel d'offres, n'a pas tenté de communiquer avec les membres de l'administration impliqués dans ce processus, dont les membres d'un comité de sélection, en vue de les influencer dans leur jugement, appréciation, recommandation pour l'adjudication du contrat ayant fait l'objet du processus;

- IV. que de façon générale, a rencontré toute et chacune des exigences prévues dans la Loi et la Politique de gestion contractuelle de la Ville ;
- V. que sa soumission a été établie sans collusion et sans avoir communiqué ni établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent ou un tiers relativement aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, non plus quant à la décision de présenter ou non une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres ;
- VI. n'a pas été condamné, dans les cinq années précédant l'appel d'offres, pour un acte de collusion, une manœuvre frauduleuse ou un autre acte de même nature ;
- VII. que, si des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat, elles ont été conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q. T-11.01), au Code de déontologie des lobbyistes et aux avis du commissaire au lobbyisme .

Je reconnais :

- I. avoir lu et compris le contenu de la présente déclaration;
- II. que la soumission ci-jointe sera disqualifiée si ma déclaration est fausse ou incomplète;
- III. que si l'administration découvre que dans le cadre de la préparation de la soumission et malgré la présente déclaration, il y a eu collusion ou, le cas échéant, déclaration de culpabilité en vertu de la *Loi fédérale sur la concurrence*, le contrat qui pourrait avoir été accordé au soumissionnaire dans l'ignorance de ce fait sera résilié et des poursuites en dommages-intérêts pourront être intentées contre le soumissionnaire et quiconque sera partie à la collusion.

Et j'ai signé,

---

(signature)

---

(date)